

L'inflation est toujours contenue

Fin 2016, tous postes de dépenses confondus, les prix augmentent de +0,6 % en glissement annuel (+0,7 % en 2015). La forte hausse des prix de l'alimentation et du tabac est en partie compensée par un recul marqué des prix de l'énergie. Les produits manufacturés augmentent très légèrement et ceux des services sont stables.

Après une période d'inflation annuelle relativement élevée (+2,1 % en moyenne entre 2005 et 2012), les différentes mesures de contrôle des prix adoptées depuis 2013, ont permis de contenir l'évolution des prix. Cette stabilité va de pair avec une croissance économique plus faible au cours de ces quatre dernières années qu'en début de décennie.

Hausse sensible des prix des produits alimentaires

En décembre 2016, les prix de l'alimentation affichent +3,1 % sur un an, soit une augmentation trois fois plus importante que celle enregistrée au cours des deux années précédentes. Les prix des légumes et fruits frais, très sensibles aux conditions climatiques, subissent de très fortes augmentations : respectivement +34,7 % et +5,1 %.

D'autres postes alimentaires enregistrent aussi de fortes hausses : gâteaux et pâtisseries de conservation (+6,9 %), boissons gazeuses, jus et sirops (+3,1 %), et viande de bœuf (+2,9 %) et de porc (+2,1 %).

Les prix de certains produits alimentaires sont particulièrement volatiles au cours de l'année, ce qui occasionne des augmentations de prix spectaculaires d'un mois sur l'autre, qui marquent l'esprit des consommateurs, tandis qu'en moyenne annuelle les augmentations sont plus contenues : c'est notamment le cas des légumes (+3,6 %) et des fruits frais (+2,0 %).

Impactant les prix alimentaires, la production agricole calédonienne est pénalisée au cours du premier semestre 2016 par un temps sec et chaud. La Nouvelle-Calédonie a ainsi décidé d'une ouverture plus large des quotas d'importation avec l'appui de l'IFEL (Interprofession fruits et légumes). Constituée en 2015, son rôle est d'établir des prévisions de productions afin de limiter les pénuries ; de garantir des prix acceptables et de trouver un équilibre entre production locale et importations.

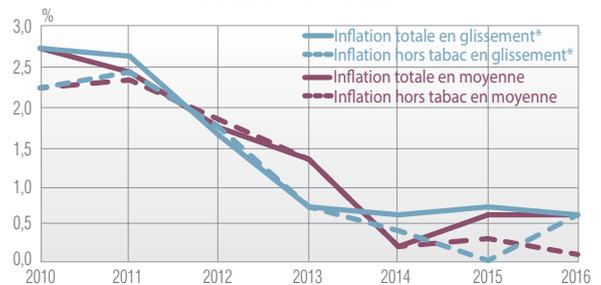
Le prix des tabacs une nouvelle fois revalorisé

Amorcée en septembre 2015, la hausse des tabacs, dont les prix sont réglementés par le gouvernement, se poursuit en 2016, mais de façon moins marquée. Ainsi fin 2016, le tabac affiche une hausse de 1,8 % par rapport à décembre 2015 mais de 32,6 % par rapport à son prix deux ans auparavant.

Ces hausses, destinées à dissuader la consommation tout en générant des recettes supplémentaires au bénéfice du RUAMM,

Tous postes confondus, l'inflation annuelle affiche +0,6 %, un niveau comparable à celui des trois dernières années.

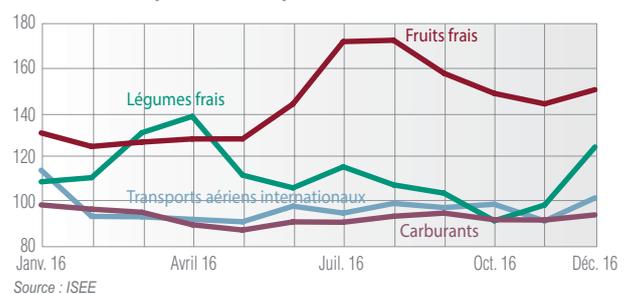
Évolution de l'inflation



*au 31 décembre de chaque année

Source : ISEE

Évolution de l'indice des prix de quelques sous-postes dont les prix varient le plus au cours de l'année 2016



Source : ISEE

commencent à porter leurs fruits. Ainsi, la consommation journalière moyenne passe de 5,1 cigarettes par personne de 15 ans et plus en 2015, à 4,6 en 2016.

Baisse des prix de l'énergie

Entraînés par la baisse de 5,1 % du prix des carburants en 2016, les prix de l'énergie reculent de nouveau de 2,4 % en un an, après -7,5 % en 2015. En moyenne annuelle, le prix du carburant diminue de 9,9 %. Le repli des cours mondiaux du pétrole, se répercute avec retard sur les arbitrages de régulation mensuelle. Le prix du litre d'essence est ainsi passé de 135,1 F.CFP

en décembre 2015 à 128,2 F.CFP en décembre 2016. De même, le litre de gazole est passé de 106,5 F.CFP à 101,3 F.CFP sur la même période.

Le prix public du gaz recule aussi de 1,2 % entre décembre 2015 et décembre 2016. Les révisions en cours d'année prennent en compte l'évolution du prix à l'importation et des coûts d'exploitation des sociétés locales. En moyenne annuelle, le repli est plus marqué (-3,4 %), affecté par la baisse de juin 2016 (-7,4 % en glissement annuel). Ce repli fait suite à celui de 9,4 % enregistré pour les prix du gaz en 2015.

Relative stabilité des prix des produits manufacturés et des services

Pour la deuxième année consécutive, les prix des **produits manufacturés** restent stables (+0,3 %). D'une part, les prix des automobiles neuves et d'occasion augmentent de respectivement +2,7 % et +0,5 %. D'autre part, les prix des vêtements (-3,0 %), des meubles et articles d'ameublement (-3,9 %) et des équipements audio-visuels (-4,5 %) diminuent.

Fin 2016, les prix des **services** semblent se stabiliser pour la première fois depuis 2010 (+1,7 % par an au cours de la période 2010-2015). Les prix des transports aériens affichent une baisse de 5,8 % en glissement annuel, favorisée par le repli du prix des carburants. Par ailleurs, les prix des télécommunications baissent de 4,6 % en glissement annuel. L'apparition de nouvelles prestations (le haut débit et la 4G) débouchent sur

la création de nouvelles offres tarifaires plus avantageuses par les opérateurs.

À l'inverse, les prix d'autres services progressent de +2,9 % pour l'entretien des logements, +2,3 % dans la restauration et +2,2 % pour la distribution d'eau.

Lutter contre l'inflation par la compétitivité des filières

Depuis 2012, des mesures de contrôle des prix ont été mises en place pour lutter contre l'inflation et redonner du tonus à la consommation des ménages, menacée par une hausse importante et non maîtrisée des prix, malgré une revalorisation des minima salariaux. Les prix de produits de première nécessité et de grande consommation ainsi que les prix de certains services sont alors maîtrisés, diminués ou gelés sur deux années. D'autres outils sont également mis en place tels que l'Observatoire des prix et le double étiquetage des fruits et légumes.

Validées depuis 2013 et 2014, la création de l'autorité de la concurrence et la réforme de la fiscalité indirecte (TGC) entrent en vigueur à compter de 2017-2018. La Taxe Générale sur la Consommation démarre une première phase opérationnelle en avril 2017, par une marche à blanc avec des taux volontairement réduits, prévue pour durer une année. Elle sera suivie d'une application en plein exercice. L'objectif à travers cette réforme est de garantir le rendement fiscal, maîtriser l'inflation et obtenir la baisse des prix par la compétitivité.

Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Libellé	Pondération	Inflation en déc. 2016 (%, en glissement annuel)	Contribution à la variation de l'IPC	Inflation moyenne sur l'année (%)
Indice général	10 000	0,59	0,59	0,58
produits les + inflationnistes				
Légumes frais	117	34,7	0,30	3,56
Automobiles neuves	678	2,7	0,18	2,00
Restauration	315	2,3	0,07	3,85
Gâteaux, pâtisserie de conservation	91	6,9	0,06	6,75
Loyers des résidences principales	760	0,6	0,04	0,83
Boissons gazeuses, jus, eaux minérales parfumées et sirops	124	3,2	0,04	2,68
Fruits frais	76	5,1	0,04	2,00
Tabac	197	1,8	0,04	21,49
Viande de bœuf	107	2,9	0,03	3,44
produits les - inflationnistes				
Carburants	443	-5,1	-0,24	-9,91
Services de télécommunications	326	-4,6	-0,16	-5,69
Transports aériens internationaux	188	-5,8	-0,12	-5,21
Volaille	116	-3,5	-0,04	-3,02
Équipements audio-visuels	54	-7,1	-0,04	-7,33
Vêtements de dessus pour femmes	50	-7,2	-0,04	-9,64
Lait et crème	75	-4,6	-0,04	-6,39
Fauteuils et canapés	40	-7,6	-0,03	-8,03
Supports d'enregistrement de l'image et du son	50	-6,1	-0,03	-2,40

Source : ISEE

Note de lecture : Chaque poste de consommation est caractérisé par une pondération, qui précise le poids relatif de chacun des postes dans la consommation globale des ménages. L'inflation est calculée à partir de la variation des prix de chaque poste de consommation, pondéré de son poids dans la consommation globale. La contribution à la variation de l'IPC illustre l'importance de la variation d'un poste de consommation donné dans la variation globale de l'indice. Ainsi, en 2016, la majoration de 6,75 % du prix gâteaux et pâtisseries de conservation contribue moins fortement à l'inflation globale que la hausse de 2 % des prix des automobiles neuves (0,18 contre 0,30) du fait d'un poids relatif dans la consommation globale moins important (91 contre 678).